

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5989

Autre(s) référence(s) : Round 328

Auteur(s) : Robert, fils du sénéchal Onfroi [particulier]

Bénéficiaire(s) : Richard II de Conteville, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbé)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : 1106

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Robert, fils du sénéchal Onfroi, donne en [mort-]gage à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux sa terre d'Épaignes pour cinq ans : il s'acquitte ainsi des cent sous que son père a promis quand il est devenu moine et des cent sous du Mans qu'il a reçus de l'abbé contre dix livres de roumois. Au terme de cette période, il devra rendre les quinze livres [de roumois] pour retrouver sa terre.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A66, p. 67.

Indications

Delisle Léopold, *Des revenus publics en Normandie au XIIe siècle*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 1848-1852, 1re partie, p. 179, n. 9 et p. 183, n. 2. Round John-Horace, *Calendar of Documents Preserved in France, Illustrative of the History of Great Britain and Ireland*, 918-1206, Londres, Her Majesty's Stationary Office, 1899, p. 112, n° 328. Musset Lucien, *Comment on vivait au Moyen Âge dans la région de Pont-Audemer, d'après les chartes de Préaux, XIe-XIIIe*, *Connaissances de l'Eure*, 1979, p. 17.

Texte établi d'après a

Anno ab Incarnatione Domini M^o C^o sexto, Robertus, filius Hunfridi pincerne, venit Pratellum et terram quam habebat in Ispania tradidit Ricardo abbati et monachis in vadimonium usque ad V annos pro C solidis quos pater ejus dare debuerat, quando monachus factus est, et pro C solidis monete cenomannice, quos pro X libris romesiorum ab abbate idem Robertus accepit. Omnes pariter, videlicet XV libras, transacto termino, redditurus ipse quoque suam terram recepturus.